



## 16ème législature

<b>Question N° : 188</b>	<b>De Mme Josiane Corneloup ( Les Républicains - Saône-et-Loire )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Santé et prévention</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt; santé</b>	<b>Tête d'analyse</b> > Dépistage du cancer du sein, du col de l'utérus et colorectal	<b>Analyse &gt; Dépistage du cancer du sein, du col de l'utérus et colorectal.</b>
Question publiée au JO le : <b>19/07/2022</b> Réponse publiée au JO le : <b>15/11/2022</b> page : <b>5411</b>		

### Texte de la question

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les programmes de dépistage du cancer du sein, du col de l'utérus et du cancer colorectal. En effet, l'inspection générale des affaires sociales (Igas) a déclaré dans un rapport que ces programmes de dépistage n'atteignent pas leurs objectifs en matière de participation et d'atteinte des publics. L'Igas met en doute la capacité de ces dispositifs à atteindre les résultats fixés en février 2021, à savoir réaliser un million de dépistages supplémentaires à l'horizon 2025, tout en luttant contre les inégalités d'accès. La France reste aussi loin des objectifs européens, avec un taux de participation de 42,8 % pour le cancer du sein, contre 70 % visé par Bruxelles, et 28,9 % pour le cancer colorectal (45 %). Quant au dépistage du cancer du col de l'utérus, le taux de participation (58,2 %) est proche de l'objectif national (58,7 %) mais loin de l'Irlande, du Royaume-Uni ou de la République tchèque, qui dépassent les 75 %. En conséquence, Mme la députée demande à M. le ministre, face à ces résultats mitigés, s'il compte repositionner les 17 centres de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) sur la promotion du dépistage auprès des professionnels de santé. Elle souhaite également savoir si le pilotage des programmes de dépistage sera une vraie priorité pour la décennie à venir.

### Texte de la réponse

La prévention des cancers est une thématique majeure pour le ministère de la santé et de la prévention. Il est démontré que 40% des cancers pourraient être évités grâce aux actions de prévention. Chaque année, 9 millions de dépistages sont réalisés en France. La stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021-2030 a fixé l'objectif d'un million de dépistages en plus à horizon 2025. Les programmes de dépistage des cancers seront renforcés grâce à des évolutions organisationnelles et technologiques. La recherche sera déployée pour disposer de tests de dépistage plus efficaces et pour développer de nouveaux dépistages (cancer du poumon, cancer de la prostate). Aujourd'hui, trois programmes de dépistages organisés sont en place, avec des tests ou des examens gratuits. Les femmes de 50 à 74 ans sont invitées tous les 2 ans à se faire dépister du cancer du sein avec un examen clinique et une mammographie. Depuis 2018, un dépistage du cancer du col de l'utérus par frottis cervico utérin est proposé aux femmes de 25 à 65 ans. Il permet l'analyse des cellules du col de l'utérus (cytologie) et/ou la réalisation d'un test HPV-HR (détection de la présence du virus HPV). Enfin, les femmes et les hommes de 50 à 74 ans sont invités à se faire dépister du cancer colorectal, tous les deux ans, en réalisant à domicile un test immunologique de recherche de sang dans les selles. Le ministère chargé de la santé poursuit ses travaux sur les évolutions de ces dépistages pour gagner en performance, en qualité sur les modalités actuelles de dépistage et améliorer le taux de participation à ces dépistages. Ainsi, de nouvelles modalités de remise de kits de dépistage du cancer colorectal sont mises en œuvre et



favorisent l'amélioration progressive du taux de participation à ce dépistage : - ces kits peuvent être reçus à domicile après commande en ligne pour les personnes éligibles ayant reçu une invitation ; - ces kits peuvent être remis au sein des pharmacies d'officine. Des perspectives de déploiement d'auto-prélèvements pour le dépistage du cancer du col de l'utérus sont prévues et permettront d'augmenter la participation des femmes les plus vulnérables. Enfin, le rapport IGAS relatif à l'évaluation du dispositif de mise en œuvre en région des dépistages organisés des cancers de janvier 2022 propose un certain nombre de préconisations, notamment sur certaines missions des centres régionaux de dépistage des cancers, comme la promotion des dépistages ou encore l'aller-vers et le suivi des personnes. Ces recommandations font l'objet d'une large consultation auprès des acteurs régionaux et nationaux. Leurs avis émis contribueront à la réflexion et aux prochaines orientations sur le champ des dépistages organisés des cancers pour contribuer à cet objectif de 1 million de dépistages en plus.